

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

Daniel Ona Ondo fait état «de signes de reprise de la croissance en zone Cémac»

TRÈS affectée par la crise sanitaire née de la pandémie de Covid-19, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac) fait des efforts pour maintenir la relance amorcée en 2021. Dans cet entretien, le Pr Daniel Ona Ondo, président de la Commission de l'institution sous-régionale, passe en revue l'année 2021 et trace les perspectives de 2022.

Propos recueillis par
GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

L'Union : Monsieur le président de la Commission de la Cémac, quelle a été la situation économique dans la zone Cémac au cours de l'année 2021 et quelles sont les prévisions de croissance pour 2022 ?

Pr. Daniel Ona Ondo : Après une année 2020 assez difficile, l'on a observé des signes de reprise de la croissance en zone Cémac au cours du premier semestre 2021. Cette reprise demeure lente en lien avec la persistance de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, couplée avec la poursuite de la morosité de l'activité économique dans le secteur pétrolier. L'Indicateur composite des activités économiques (ICAE) de la Cémac s'est accru de 2,5 % au 31 mars 2021 comparé à son niveau de fin décembre 2020. Ce constat d'une nette reprise de l'activité économique s'est accompagné, au cours de la période sous revue, d'une hausse du niveau général des prix à la consommation. En effet, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est hissé dans la Cémac à 2,7 % en 2021 contre 1,7 % en 2020...

... et les perspectives de cette année ?

S'agissant des perspectives macroéconomiques de la Cémac pour 2022, elles sont globalement favorables tout en étant sujettes à des risques assez conséquents du fait de la persistance de la crise sanitaire et de ses répercussions sur les plans économique et social. La croissance repartirait à la hausse pour atteindre 2,7 % en 2022, après 1,3 % en 2021 et une récession de 1,7 % en 2020. Pour cette année, la croissance serait tirée tant par le secteur non pétrolier que le secteur pétrolier. En effet, le secteur pétrolier croîtrait de 2,5 % en 2022 à la faveur de l'entrée en plein régime du Champ pétrolier de Simba au Gabon et des effets induits des activités de forage des puits pétroliers dans

la quasi-totalité des pays de la Cémac. Tandis que le secteur non pétrolier verrait sa croissance se consolider à 2,7 % en 2022, à la faveur de la poursuite du desserrement des contraintes pesant sur l'activité économique.

Où en est-on avec le protocole d'accords qui met en œuvre le free-roaming entre les pays de la zone ?

La mise en œuvre de la suppression des frais d'itinérance dans l'espace Cémac est une réforme qu'il faut accueillir avec satisfaction, tant c'est le consommateur, c'est-à-dire le citoyen lambda, qui sort gagnant. Désormais, il sera possible à chaque ressortissant de la communauté d'appeler dans les six pays de la Cémac au même tarif qu'un appel sur le réseau national. Il est en effet acquis que les échanges entre les hommes et la libre circulation de l'information et des données constituent de précieux atouts pour la transformation structurelle des économies. De facto, l'harmonisation des frais relatifs à l'itinérance sur les réseaux mobiles des communications électroniques ouverts au public dans la Cémac dès ce premier trimestre 2022, va impulser une dynamique plus forte à l'intégration régionale en boostant les échanges intrapersonnels et/ou intracommunautaires et en permettant d'accroître le potentiel du secteur de la téléphonie mobile en Afrique centrale.

Après la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des projets intégrateurs en novembre 2020 à Paris, la Cémac avait obtenu des engagements à hauteur de 3,8 milliards d'euros. Deux ans après, quel est l'état d'avancement de leur mise en œuvre ?

Le succès de la table ronde de Paris a permis de mobiliser des financements importants pour la réalisation des projets intégrateurs. Ces derniers visent essentiellement l'amélioration des infrastructures et l'interconnexion des réseaux nationaux des transports, des télécommunications, de

production énergétique, la promotion du marché commun et le renforcement du capital humain dans la Cémac. Avec la mise en place du comité technique pour le suivi et la mobilisation des engagements des bailleurs de fonds pour le financement des projets intégrateurs, nous disposons aujourd'hui d'un outil qui permet de faire une évaluation au jour le jour de ceux-ci. Près de deux ans après la tenue de cette table ronde, les choses semblent aller dans le bon sens. Sur les onze projets prioritaires, deux sont en phase de démarrage : le projet d'interconnexion des réseaux électriques Cameroun-Tchad dont le financement est assuré par la BAD et la Banque mondiale, et le projet de construction de l'université Inter-Etats Congo-Cameroun. Outre ces deux projets, trois autres sont en pleine restructuration pour leur lancement prochain. Il s'agit du projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques associées (Cameroun, Congo, Gabon, RCA), du projet de construction du port sec de Béloko sur le corridor Douala-Bangui. Le dernier projet en cours est celui du port sec de Dolisie, sur le corridor Gabon-Congo.

Pourquoi le Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) tenu en décembre 2021 avait-il ajourné l'adoption du budget de la Communauté de l'exercice 2022 ?

Le report de l'examen du budget de la communauté de l'exercice 2022 est une mesure forte de la 37e session du Conseil des ministres de l'UEAC face à une situation grave. En effet, le communiqué final sanctionnant les travaux précise clairement et je cite : " S'agissant du financement et de la dette de la communauté, le Conseil des ministres, au regard de la situation financière préoccupante de la Communauté, a sollicité de la Commission de la Cémac, des informations complémentaires préalablement à l'adoption du budget ". C'est



Pr. Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Cémac.

donc principalement la question de la dette qui a motivé la décision d'organiser une session extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEAC pour la mi-février 2022. En interne, la dette sociale se caractérise par les sommes dues aux anciens fonctionnaires de la communauté appelés à faire valoir leurs droits à la retraite. Et en externe, nous avons une dette vis-à-vis de nos partenaires internationaux, notamment l'Union européenne. Pour clore sur ce point, je vous ferai remarquer que la problématique de la dette date des mandats précédents et qu'elle est devenue, au fil du temps, un goulot d'étranglement pour le fonctionnement de la communauté.

Tout au long de votre mandat, vous n'avez cessé de faire le plaidoyer pour un reversement intégral par les États, de la Taxe communautaire d'intégration (TCI). D'après vous, comment parvenir à garantir le financement de la Cémac ?

Pour garantir le financement de la Cémac, il n'y a pas de solution miracle, mais il est vital

que les principes de solidarité et de contribution égalitaire des États au budget de la communauté demeurent les socles de notre processus d'intégration. À l'instar du Gabon, que je tiens à féliciter d'avoir mis en place le nouveau mécanisme de collecte et de reversement de la TCI, je pense que la problématique du financement de la communauté ne se posera plus dès lors que la TCI sera intégralement prélevée et reversée. En effet, les textes de notre communauté sont clairs et il nous appartient de les appliquer. Sur le financement de la communauté, ils prescrivent que les États de la Cémac prélèvent 1 % des importations des produits hors zone qu'ils reversent directement dans les comptes de la Cémac. Dans la pratique, nous avons fait le constat amer que dans plusieurs pays de la sous-région cette taxe affectée se heurte à de nombreux écueils. Face à cette situation, la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEAC sera à nouveau l'occasion d'évoquer le principe de reversement intégral de la TCI par les États.